

#Mastic Refractaire#

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit #Mastic Refractaire#

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Mastic d'étanchéité

1.3 Identification de la société/entreprise:

SOULDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 Tel: +32 14 42 42 31
 Fax: +32 14 44 39 71
 msds@soudal.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

24h/24h: +32 14 58 45 45 (BIG)

2. Identification des dangers

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

Autres dangers

Modérément irritant pour les yeux

3. Composition/informations sur les composants

| Nom | N° CAS EINECS/ELINCS | Conc. | Classification selon DSD/DPD | Classification selon CLP | Note |
|--------------------------------|-------------------------|----------|---------------------------------|---|------|
| acide silicique, sel de sodium | 1344-09-8 215-287-4 | 1%<C<10% | Xi: R36/38 | Eye Irrit. 2: H319 Skin Irrit. 2: H315 | (1) |

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

4. Premiers secours

4.1 Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais
 Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical

4.2 Contact avec la peau:

Se laver à l'eau et au savon
 Consulter un médecin si l'irritation persiste

4.3 Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau
 Ne pas utiliser de produits neutralisants
 Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

4.4 Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau
 Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)
 Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
 Motif de la révision: 3
 Numéro de la révision: 0200

Numéro du produit: 33238

Date de la version: 2002-04-28
 Date de la révision: 2011-12-04

#Mastic Refractaire#

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

EN CAS D'INCENDIE ENVIRONNANT:

Tous les agents d'extinction sont autorisés

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus

5.3 Dangers particuliers:

Aucun renseignement disponible

5.4 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise

5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants

Vêtements de protection

Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

Voir point 13

6.3 Méthodes de nettoyage:

Couvrir produit répandu avec un matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme

Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau

Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

Observer l'hygiène usuelle

Tenir l'emballage bien fermé

7.2 Stockage:

Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec

Conforme à la réglementation

Conserver à température de chambre

Temps de stockage max.: 1 année(s)

Tenir à l'écart de:

Aucun renseignement disponible

Matériau d'emballage approprié:

matière synthétique

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

Équipements de protection individuelle:

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans conditions normales

Numéro de la révision: 0100

Numéro du produit: 33238

2 / 6

#Mastic Refractaire#

- b) Protection des mains:
Gants
- c) Protection des yeux:
Lunettes de protection
- d) Protection de la peau:
Vêtements de protection

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Voir points 6.2, 6.3 et 13

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

| | |
|-----------------|-------------------|
| Aspect physique | Pâte |
| Odeur | Inodore |
| Couleur | Gris foncé à noir |

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

| | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Point d'éclair | Sans objet |
| Densité relative | 1.0 |
| Solubilité dans les solvants | Soluble dans les solvants organiques |

9.3 Autres informations:

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Risque d'incendie possible

Aucun renseignement disponible

Stabilité

Stable dans les conditions normales

Réactions

Aucun renseignement disponible

10.2 Matières à éviter:

Aucun renseignement disponible

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Aucun renseignement disponible

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

11.2 Toxicité chronique:

Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)

Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

11.3 Effets aigus/symptômes:

Inhalation:

Pas d'effets connus

Contact cutané:

Pas d'effets connus

Contact oculaire:

Rougeur du tissu oculaire

Vision trouble

Ingestion:

Pas d'effets connus

#Mastic Refractaire#

11.4 Effets chroniques:

Pas d'effets connus

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

12.2 Mobilité:

Composés organiques volatiles (COV)

0 %

Solubilité dans/réaction avec l'eau

Selon la littérature: insoluble dans l'eau

12.3 Persistance et dégradabilité:

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

Non applicable, basé sur les informations disponibles

12.6 Autres effets nocifs:

Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE)

08 04 : déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 : déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE

13.2 Méthodes d'élimination:

Eliminer en centre de traitement agréé

13.3 Emballages:

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)

15 01 02 : emballages en matières plastiques

14. Informations relatives au transport

ADR

| | |
|--|------------|
| Transport | Non soumis |
| Numéro ONU | - |
| Classe | |
| Groupe d'emballage | |
| Numéro d'identification du danger | |
| Code de classification | |
| Étiquettes | |
| Marque matière dangereuse pour l'environnement | non |

RID

| | |
|--|------------|
| Transport | Non soumis |
| Numéro ONU | - |
| Classe | |
| Groupe d'emballage | |
| Code de classification | |
| Étiquettes | |
| Marque matière dangereuse pour l'environnement | non |

#Mastic Refractaire#

ADN

| | |
|--|------------|
| Transport | Non soumis |
| Numéro ONU | - |
| Classe | - |
| Groupe d'emballage | - |
| Code de classification | - |
| Étiquettes | - |
| Marque matière dangereuse pour l'environnement | non |

IMO

| | |
|--|------------|
| Transport | Non soumis |
| Numéro ONU | - |
| Classe | - |
| Étiquettes | - |
| Polluant marin | - |
| Marque matière dangereuse pour l'environnement | non |

ICAO

| | |
|--|------------|
| Transport | Non soumis |
| Numéro ONU | - |
| Classe | - |
| Groupe d'emballage | - |
| Étiquettes | - |
| Marque matière dangereuse pour l'environnement | non |

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

15.2 Prescriptions nationales:

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas) 11
Identification déchet autres listes de déchets LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05

Allemagne

WGK 1
Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

15.3 Règles communautaires spécifiques:

REACH Annexe XVII - Restriction Contient composant(s) repris dans l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

16. Autres données

#Mastic Refractaire#

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés.

Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

| | |
|--------|-----------------------------------|
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau |
| | |

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

| | |
|------|---|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une grave irritation oculaire. |

Texte intégral de toute classe visée aux points 2 et 3:

| | |
|-------------|---------------------|
| Eye Irrit. | Irritation oculaire |
| Skin Irrit. | Irritation cutanée |